



# TURRITOPSIS

Strategic Institute of Sustainable Development (SISD)

Institut Stratégique de Développement Durable (ISDD)

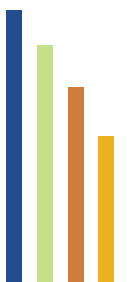
المعهد الاستراتيجي للتنمية المستدامة

Point  
DE VUE

Édition 1

## ÉVALUER LES PROMESSES ET LES LIMITES DES NORMES IFRS S1 ET S2 SUR LA DURABILITÉ

Janvier 2024



Publié en 2024 par  
Turritopsis AISBL, Institut Stratégique de Développement Durable  
Avenue Jean Dubrucq, 54 à Molenbeek-Saint-Jean  
1080 Bruxelles Belgique  
Turritopsis@turritopsis.org

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, ou stockée dans un système d'extraction de quelque nature que ce soit, sans autorisation écrite préalable, à l'exception de l'utilisation équitable autorisée par la loi sur le droit d'auteur, les dessins et modèles et les brevets.

En vertu de la loi de 1988 sur le droit d'auteur, les dessins et modèles et les brevets, ou conformément aux conditions d'une licence délivrée par la Copyright Licensing Agency en ce qui concerne les photocopies.

La demande d'autorisation pour une autre utilisation du matériel protégé par le droit d'auteur, y compris l'autorisation de reproduire des extraits dans d'autres ouvrages publiés, doit être faite auprès de l'Office des publications.

Une reconnaissance complète de l'auteur, de l'éditeur et de la source doit être donnée.

## A PROPOS

Turritopsis, Institut Stratégique de Développement Durable, est un institut ayant pour but désintéressé d'utilité internationale la promotion du développement durable dans la vie économique et sociale.

L'objectif de l'AISBL est de contribuer à assurer un développement qui met la protection de l'environnement, la responsabilité sociétale et la gouvernance au cœur des activités économiques et sociétales.

Turritopsis est établi au cœur de l'Europe, à Bruxelles en Belgique, et focalise sa démarche sur le monde francophone (Afrique/Europe/Monde Arabe francophone) tout en étant ouvert au reste du monde.

# 1. Introduction

En juin 2023, L'International Sustainability Standards Board (ISSB) a dévoilé ses deux premières normes de reporting sur la durabilité - IFRS S1 Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 Informations à fournir en lien avec les changements climatiques.

IFRS  
S1



Obligations  
générales  
en matière  
d'informations  
financières

IFRS  
S2



Informations à  
fournir en lien avec  
les changements  
climatiques.

L'IFRS S1 exige des entreprises qu'elles divulguent les risques et les opportunités liés à la durabilité qui pourraient avoir un impact significatif sur leur modèle d'entreprise, leur stratégie, leurs flux de trésorerie et leur accès au capital au fil du temps. Des informations doivent être fournies sur la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les indicateurs de performance concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'IFRS S2 s'inspire largement des recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). Elle exige des informations sur la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les paramètres/objectifs liés aux risques et opportunités physiques et de transition liés au climat. L'analyse de scénarios est obligatoire pour évaluer la résilience stratégique.

Les deux normes visent à fournir des informations cohérentes, comparables et fiables sur la durabilité, axées sur la matérialité financière. L'objectif est de permettre aux investisseurs de mieux comprendre les facteurs de durabilité qui influent sur la création de valeur de l'entreprise.

Les nouvelles normes représentent un grand pas en avant dans l'intégration des facteurs matériels de durabilité dans l'information financière courante. Toutefois, elles mettent également en évidence certains défis inhérents à l'équilibre entre les approches normatives et flexibles à mesure que l'information sur la durabilité gagne en maturité.

Créé sous l'égide de la Fondation IFRS en 2021, l'ISSB a pour objectif d'élaborer un référentiel mondial complet pour les rapports sur la durabilité des entreprises. La norme IFRS S1 énonce les principes généraux et les exigences applicables aux entreprises qui publient des informations sur la durabilité dans leurs rapports financiers habituels. La norme IFRS S2 met spécifiquement l'accent sur les risques et les opportunités liés au climat.

## 2.

## Points forts et avantages

Les normes IFRS S1 et IFRS S2 présentent plusieurs atouts majeurs en tant que normes fondamentales de l'ISSB en matière d'information sur la durabilité:

### i) Cohérence et comparabilité à l'échelle mondiale

Les normes fournissent une base de référence pour des rapports sur la durabilité cohérents à l'échelle mondiale, alors que les informations ESG fournies par les entreprises varient considérablement. Elles visent à améliorer la comparabilité entre les entreprises, les secteurs et les juridictions. Cela facilite l'étalonnage des performances et l'analyse des investissements.

### ii) L'attention des investisseurs

L'accent mis sur la matérialité financière concentre les rapports de durabilité sur les risques, les opportunités et les performances pertinentes pour la création de valeur de l'entreprise. Cela permet de relier la durabilité à la stratégie et à la gestion financière d'une manière qui puisse trouver un écho dans les décisions d'allocation de capital.

### iii) Pensée intégrée

En intégrant les questions de durabilité dans les rapports financiers courants, les normes favo-

risent une réflexion plus intégrée sur les facteurs ESG dans la stratégie, la gouvernance, la gestion des risques et la gestion des performances. Cela peut conduire à une gestion plus active de la durabilité plutôt qu'à son traitement comme un domaine distinct.

### iv) Mise en avant des risques climatiques

La norme S2 accorde une plus grande importance aux risques et aux opportunités liés au climat, en fonction des priorités des parties prenantes. Le fait de rendre obligatoire la publication d'informations sur le climat conformes aux recommandations de la TCFD permet d'intégrer pleinement ces recommandations dans les rapports d'entreprise au niveau mondial.

En résumé, S1 et S2 orientent les rapports sur la durabilité dans une direction qui cherche à relier les questions ESG à la prise de décision des investisseurs et à la valeur de l'entité. La cohérence, la comparabilité et l'intégration dans les rapports financiers s'en trouvent améliorées.

Toutefois, pour que ces avantages se concrétisent, il faudra surmonter certains défis inhérents à l'élaboration de normes en matière de rapports sur la durabilité et à la communication de ces informations par les entreprises.

# 3.

## Limites des normes

Bien qu'elles fassent progresser de manière significative l'information sur la durabilité, les normes IFRS S1 et S2 présentent certaines limites inhérentes et soulèvent quelques questions :

### i) Champ d'application limité

L'une des principales préoccupations est que les normes adoptent une vision étroite en limitant les informations requises sur la durabilité principalement aux risques, aux opportunités et aux impacts ayant une pertinence financière claire pour la valeur de l'entreprise.

Les normes IFRS S1 et S2 mettent l'accent sur l'information relative à la durabilité à travers le prisme de la matérialité financière pour les investisseurs, les créanciers et les autres fournisseurs de capitaux. En particulier, la norme S2 concentre les rapports relatifs au climat sur les risques et opportunités financiers liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Certes, ce champ d'application sélectif permet ainsi d'aligner plus étroitement les rapports de la durabilité sur les objectifs de l'information financière. Toutefois, il exclut la divulgation d'informations plus larges sur le contexte, l'impact et les performances en matière de durabilité. En effet, bien que très pertinentes pour une compréhension raisonnable de l'entreprise, ces informations n'ont pas de liens financiers évidents.

Par exemple, les normes n'incitent pas à rendre compte des impacts environnementaux ou sociaux plus larges tout au long de la chaîne de valeur, alors même qu'ils suscitent des préoccupations chez les parties prenantes externes. Cela pourrait permettre aux entreprises de négliger des questions de durabilité très importantes pour d'autres parties prenantes, même si elles ne sont pas clairement importantes, pour les entreprises elles-mêmes, d'un point de vue financier.

Les normes donnent également peu d'indications sur la manière d'aligner, d'une part, les informations à fournir sur les meilleures pratiques et, d'autre part, les rapports multipartites sur la durabilité. Les informations communiquées pourraient donc présenter une image incomplète de la durabilité, en ignorant des questions ESG essentielles, et ce, sur la base d'une rationalisation portant sur la seule importance financière.

Certes, l'attention portée aux investisseurs permet de relier la durabilité à l'information financière courante. Toutefois, les normes IFRS S1 et S2 ne sont pas en mesure, à elles seules, de répondre aux besoins des diverses parties prenantes qui souhaitent avoir une vision raisonnable de la performance, de l'impact et du contexte global de l'entreprise en matière de durabilité. Leur champ d'application est donc trop étroit.

### ii) La flexibilité permet des incohérences

La flexibilité accordée aux entreprises dans l'application des normes IFRS S1 et S2 pour déterminer les questions importantes en matière de durabilité risque d'entraîner des incohérences et un manque de comparabilité dans les informa-

tions communiquées.

Bien qu'elles établissent des exigences de base en matière d'information, les normes permettent aux entreprises de faire preuve d'une grande liberté pour rendre compte des questions de durabilité les plus pertinentes pour leurs modèles d'entreprise et leurs marchés.

Dès lors, des entreprises confrontées aux mêmes risques climatiques pourraient avoir des points de vue différents sur leur importance et communiquer des mesures et des objectifs différents sur la base de leur propre évaluation de cette importance. Cette sélectivité menace la cohérence nécessaire à l'étalonnage des performances en matière de durabilité.

De même, la flexibilité dans le choix des scénarios climatiques et des hypothèses pour l'analyse de la résilience pourrait permettre un tri sélectif qui masquerait les risques. Des sujets, pourtant couverts par d'autres normes d'information sur la durabilité pourraient être omis sous prétexte qu'ils ne sont pas significatifs.

Certes, il est important de faire preuve de discernement dans les rapports sur la durabilité, compte tenu des différences entre les secteurs et les entités. Toutefois, poussé à l'extrême, cette liberté d'appréciation peut devenir une excuse pour une divulgation sélective ou minimale.

Les normes donne la priorité à la pertinence plutôt qu'à la cohérence. Mais cela risque d'entraîner une variabilité, même sur des questions de durabilité généralement considérées comme significatives telles que le changement climatique. En l'absence de paramètres communs, les informations publiées ne sont plus comparables d'une entreprise à l'autre et d'un secteur à l'autre.

La flexibilité a ses mérites dans les rapports sur la durabilité, mais elle doit être équilibrée de manière réfléchie avec les attentes de base concernant la prise en compte des principales préoccupations ESG. Dans le cas contraire, la prise de décision des investisseurs pourrait souffrir d'informations incomplètes et déconnectées sur la durabilité.

### iii) Alignement sur les meilleures pratiques

En l'absence d'orientations suffisantes sur l'alignement des informations à fournir concernant les meilleures pratiques en matière d'information sur la durabilité, les entreprises pourraient utiliser les normes pour justifier des informations sélectives ou minimales sur les questions ESG.

Les normes IFRS S1 et S2 mettent l'accent sur l'information relative à la durabilité dans l'optique de l'investisseur et fournissent peu d'indications sur la connectivité avec des cadres plus larges d'information sur la durabilité. Cela soulève le risque d'une «sélection» qui sorte les informations de leur contexte.

Par exemple, les normes exigent des rapports sur le climat concernant les risques financièrement significatifs, mais pas d'indicateurs de performance climatique plus larges ni de fixation d'objectifs scientifiques, comme l'exigent les meilleures pratiques en matière de rapports sur le climat.

Ainsi, des indicateurs clés peuvent être exclus parce qu'ils ne sont pas financièrement significatifs. De ce fait les normes pourraient négliger des aspects tels que l'impact sur la biodiversité locale, sur les mesures de résilience aux événements climatiques extrêmes, ou sur les efforts

de l'entreprise pour une transition énergétique durable. Ces éléments, bien que cruciaux pour une évaluation complète des risques et impacts climatiques d'une entreprise, pourraient être écartés en raison de leur pertinence financière moins immédiate, soulignant ainsi une importante lacune dans l'approche des normes vis-à-vis des risques climatiques.

Il pourrait en résulter des informations qui impliquent une forte performance en matière de durabilité sur les indicateurs sélectifs couverts, tout en ignorant, par ailleurs des informations relatives à des domaines problématiques reflétés dans les cadres de durabilité mondialement acceptés.

Les normes d'information sur la durabilité axées sur les investisseurs jouent un rôle crucial, mais ne remplacent pas la nécessité de s'aligner sur les meilleures pratiques qui fournissent un contexte plus complet en matière de durabilité.

En l'absence d'une connectivité adéquate, les informations sur la durabilité fournies par les IFRS S1 et S2 pourraient permettre un «blanchiment de durabilité» fondé sur une matérialité financière à portée étroite. Cela pourrait induire en erreur les investisseurs et les autres parties prenantes.

Au fur et à mesure de l'évolution des normes, il sera nécessaire de fournir des orientations plus fermes sur la prise en compte des liens et de trouver des compromis avec les meilleures pratiques en matière d'information. Cela permettra d'éviter de donner l'impression de fournir une mesure de performance globale de durabilité, alors même que l'on ne donne qu'un sous-ensemble minimal et sélectif d'informations.

## iv) La vérification n'est pas abordée

L'une des principales lacunes des normes IFRS S1 et S2 est l'absence d'exigences ou d'orientations concernant l'assurance et la vérification externes indépendantes des informations sur la durabilité. Cela soulève des inquiétudes quant à la fiabilité.

Les normes sont muettes sur l'examen, l'audit ou l'assurance de la qualité et de l'exactitude des informations sur la durabilité. Sans vérification, les informations communiquées pourraient contenir des biais, des erreurs et des omissions, ce qui donnerait une image trompeuse des performances en matière de durabilité.

Les investisseurs et les autres parties prenantes hésiteront probablement à faire pleinement confiance à des données non vérifiées et à les intégrer dans leurs décisions. Cela pourrait limiter considérablement la valeur des informations communiquées à propos de la durabilité.

La vérification est d'autant plus cruciale que les rapports sur la durabilité passent d'une information fragmentée à une information normalisée. Elle permettrait de confirmer que les informations divulguées représentent pleinement et précisément la gestion, les risques et les performances sous-jacents en matière de durabilité.

L'absence d'orientations en matière de vérification constitue une omission dans les normes IFRS sur la durabilité. Comme pour les états financiers, des cadres d'assurance et d'audit adaptés aux informations ESG sont essentiels pour renforcer la crédibilité et la confiance des investisseurs à mesure que la qualité et la comparabilité des rap-

ports s'améliorent.

Il sera essentiel de combler cette lacune, non seulement en élargissant les normes, mais aussi en engageant les entreprises à appliquer les meilleures pratiques en matière de vérification externe. Une assurance responsable adaptée aux rapports sur la durabilité reste un impératif majeur.

## v) Défis liés à la mise en œuvre

L'application des IFRS S1 et S2 pourrait s'avérer très difficile et coûteuse pour de nombreuses entreprises, en particulier pour les petites entités dont l'expérience et l'infrastructure en matière d'information sur la durabilité sont limitées.

Pour se conformer correctement, les entreprises devront probablement améliorer leurs systèmes de collecte de données, de suivi et d'établissement de rapports. Nombre d'entre elles ne disposent pas des processus nécessaires pour fournir efficacement des données complètes, précises et cohérentes sur la durabilité.

La modélisation de scénarios et la quantification des impacts nécessitent également des compétences et des analyses spécialisées. La réalisation d'évaluations rigoureuses de la résilience climatique constitue un obstacle, même pour les entreprises dotées de solides capacités d'analyse. Le manque de ressources pourrait conduire à une mauvaise qualité ou à des informations de pure forme.

Les normes exigent un changement d'état d'esprit stratégique, la durabilité étant intégrée à la gouvernance, à la gestion des

risques et à la stratégie. Cette transformation pourrait s'avérer difficile pour les entreprises qui considèrent la durabilité comme une question secondaire.

Si les grandes multinationales peuvent s'adapter plus facilement, les petites entités pourraient trouver les coûts prohibitifs en l'absence de systèmes d'information et de compétences normalisés. D'ailleurs, même les grandes entreprises, actives dans des secteurs qui n'ont pas encore adopté un système solide de rapports sur la durabilité, seront confrontées à des difficultés.

Pour de nombreuses entreprises, le chemin vers la conformité totale aux normes IFRS en matière de durabilité pourrait être long et exigeant. Des informations de mauvaise qualité pourraient persister pendant des années jusqu'à ce que les pratiques et la réflexion en matière d'information arrivent à maturité.

Pour progresser réellement vers des rapports cohérents, comparables et fiables sur la durabilité à l'échelle mondiale, il faut surmonter les obstacles à la mise en œuvre en renforçant les capacités, en améliorant la structure des rapports et les compétences et les compétences, tout en faisant évoluer les mentalités.

En résumé, on peut craindre que la flexibilité, la fiabilité et la pertinence ne soient compromises par une vision trop étroite des investisseurs, une vérification laxiste et la recherche de la matérialité financière au détriment des meilleures pratiques en matière d'information sur la durabilité. Il est manifeste que les normes ne pourront pas aller plus loin sans l'engagement des entreprises.



## 4.

# Trouver un équilibre

Les promesses et les limites des IFRS S1 et S2 reflètent les défis inhérents à l'équilibre entre les approches prescriptives et flexibles au fur et à mesure que les normes d'information sur la durabilité arriveront à maturité.

Les normes devront trouver un compromis entre l'établissement d'exigences de base cohérentes et une flexibilité fondée sur des principes applicables dans certains domaines.

Leur succès final dépendra du fait que les investisseurs trouvent les informations utiles à la prise de décision et à l'allocation des capitaux. En d'autres mots, leur succès dépendra de leur mise en oeuvre dans le monde réel.

Au fur et à mesure que les entreprises acquièrent de l'expérience dans l'application des normes, l'ISSB devra les améliorer de manière itérative afin de remédier aux limites révélées par l'utilisation.

Trouver l'équilibre optimal entre les prescriptions et les principes nécessite un jugement minutieux et progressif: cet optimal ne peut être atteint par les normes initiales.

Même si les rapports sur la durabilité couvrent un large éventail de questions ESG pertinentes pour les entreprises, aucun ensemble de normes ne peut toutefois réaliser, à lui seul et instantanément, le bon équilibre entre prescription et flexibilité dans l'ensemble du paysage du reporting.

Dans la recherche de cet équilibre, les normes

s'appuient fortement sur des principes et des informations basées sur la matérialité financière, mais la flexibilité, ne doit pas l'emporter sur la comparabilité des données de base, en particulier pour les impacts significatifs sur la durabilité tels que le changement climatique.

Au fur et à mesure que les normes seront testées et améliorées, l'ISSB devra s'interroger sur le maintien de la flexibilité lorsque des informations plus cohérentes sont essentielles pour l'analyse des investissements, pour l'étalonnage des performances et pour l'obtention d'informations utiles sur les performances en matière de durabilité.

En fin de compte, les normes arriveront à maturité grâce à des cycles d'apprentissage rapides guidés par les besoins des investisseurs et du marché. Mais il incombe également aux entreprises d'appliquer les principes de manière judicieuse, de s'aligner sur les meilleures pratiques et de garantir la fiabilité.

Avec l'engagement de toutes les parties, un voyage commun nous attend pour atteindre le mélange nécessaire de flexibilité et de prescription dans les rapports sur la durabilité.

## 5. Conclusion

La publication des normes IFRS S1 et S2 représente un progrès majeur dans le domaine de l'information sur la durabilité, mais il convient de reconnaître que ces normes ne constituent qu'une première étape sur un long chemin à parcourir.

En établissant un cadre mondial de référence pour les informations financièrement significatives sur la durabilité, l'ISSB fait avancer la démarche et les rapports sur la durabilité dans la bonne direction.

Toutefois, les promesses et les limites inhérentes aux normes mettent en évidence les nombreux défis que pose l'élaboration de rapports sur la durabilité véritablement complets, cohérents et fiables.

Il reste encore beaucoup à faire pour compléter et affiner les normes, renforcer les capacités des entreprises et aligner les informations sur les meilleures pratiques en matière d'information sur la durabilité. Des cadres d'assurance et de vérification doivent être créés pour instaurer la confiance.

Les normes S1 et S2 ne constituent ni une solution complète ni le dernier mot en matière d'information sur la durabilité des entreprises. Mais l'ISSB a jeté des bases prometteuses sur lesquelles il sera possible de s'appuyer rapidement et de corriger, de manière itérative, en fonction de l'évolution des besoins des investisseurs et du marché.

Le véritable succès se mesurera à l'aune de la capacité de ces normes à déclencher un cycle vertueux d'amélioration de la gestion de la durabilité, de la qualité des rapports, de la pertinence des décisions et, en fin de compte, de la performance des entreprises en matière de durabilité. Un long chemin reste à parcourir...

## Références et ressources

Des documents d'orientation accompagnent les normes IFRS S1 et S2 et offrent des éclaircissements cruciaux et des exemples illustratifs pour aider à l'application de ces normes. Pour IFRS S1, l'accent est mis sur la manière dont les entreprises doivent divulguer des informations financières liées à la durabilité, en respectant les principes de matérialité et de cohérence. Les directives soulignent l'importance de l'intégration de ces informations dans les rapports financiers courants, en fournissant des exemples concrets pour guider les entreprises.

En ce qui concerne IFRS S2, l'orientation se concentre sur la divulgation des informations relatives aux risques et opportunités climatiques. Il inclut des exemples pratiques sur la façon de segmenter et de présenter les émissions de gaz à effet de serre, en tenant compte des différentes catégories d'émissions (Scopes 1, 2 et 3). Des conseils spécifiques par industrie sont également fournis; ils sont tirés des normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et aident les entreprises à identifier et à divulguer les risques et opportunités climatiques pertinents selon leur secteur d'activité.

- IFRS S1 : General Requirements for Disclosure of Sustainability-related Financial Information

<https://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/publications/pdf-standards-issb/english/2023/issued/part-a/issb-2023-a-ifrs-s1-general-requirements-for-disclosure-of-sustainability-related-financial-information.pdf?bypass=on>

<https://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/publications/pdf-standards-issb/english/2023/issued/part-b/issb-2023-b-ifrs-s1-general-requirements-for-disclosure-of-sustainability-related-financial-information-accompanying-guidance-part-b.pdf?bypass=on>

- IFRS S2: Climate-related Disclosures June 2023 I

<https://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/publications/pdf-standards-issb/english/2023/issued/part-a/issb-2023-a-ifrs-s2-climate-related-disclosures.pdf?bypass=on>

<https://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/publications/pdf-standards-issb/english/2023/issued/part-b/issb-2023-b-ifrs-s2-climate-related-disclosures-accompanying-guidance-part-b.pdf?bypass=on>



# TURRITOPSIS

Strategic Institute of Sustainable Development (SISD)

Institut Stratégique de Développement Durable (ISDD)

المعهد الاستراتيجي للتنمية المستدامة

## CONTACTEZ-NOUS !



Avenue Jean Dubrucq, 54  
à Molenbeek-Saint-Jean  
(1080 Bruxelles, Belgique)



[turritopsis@turritopsis.org](mailto:turritopsis@turritopsis.org)



0032466902926

MERCI !